



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 28 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, **le vingt-huit juin** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **BESSONCOURT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Guy MOUILLESEAUX**, Maire.

Présents: G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, F. RABIER, D. BALON, T. BESANCON, P. ARRIGHI, L. FAIVRE, I. GIGOS, C. JECKER, R. KHOUCHANE

Excusés : A.M KARRER (Procuration à Emmanuelle RUYER), L. NGUYEN DAÏ, (procuration à G. MOUILLESEAUX)

Absents C. KILQUE L. SLIMANI, L. SIBRE

Madame Céline JECKER a été nommée secrétaire.

Modification du tableau des emplois

Vu la délibération du 31 janvier 2017 portant création à compter du 1^{er} mars 2017 d'un poste de rédacteur principal de 2^o classe à temps complet, Vu la déclaration de vacance de poste B74-06/2018, étant donné que ce poste va pouvoir être pourvu à compter du 1^{er} juillet 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2018.

Budget : DM n°1

Vu le devis concernant les frais d'étude GEOTECH de 14940 € pour le fort de Bessoncourt
Vu l'état des crédits votés,

Il convient de prévoir une augmentation des crédits au compte D2031 (Frais d'études) de 15000 € et une diminution des crédits au D2128 (Autres agencements et aménagement).
Après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider la décision modificative présentée.

Partenariat avec la ville de Belfort Carte Avantages Jeunes

Le Maire présente le courrier de la ville de Belfort, en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse qui nous propose de devenir partenaire et doter les jeunes de la commune de la carte avantages jeunes à partir du 1^{er} septembre 2018.

Il est proposé soit

- De devenir point de vente classique : carte vendue 8€ et facturée 8 €
- D'offrir la carte avantages jeunes ou prendre en charge une partie de son prix de vente, les cartes seront alors facturées 7 € l'unité, et la commune offre ou vend au tarif de 6 € maximum l'unité, aux jeunes de la commune selon des critères d'âge qui seront établis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

De mettre à disposition des jeunes de **8 à 20 ans** de la commune de Bessoncourt à partir du 1^{er} septembre 2018 : 85 cartes jeunes.

Les cartes seront mises à disposition gratuitement aux 85 premières personnes se présentant à la mairie avec livret de famille et justificatif de domicile.

Les enfants concernés devront être nés entre le 01/01/1998 et le 31/12/2010.



Subvention sportive exceptionnelle

Monsieur le Maire présente une demande de subvention sportive, Monsieur GRAD Sébastien, sportif de haut niveau domicilié à Bessoncourt, sollicite la commune pour un soutien financier dans le cadre de sa qualification aux Championnats d'Europe qui se dérouleront à Guadalajara en Espagne.

Monsieur Mouilleseaux propose de soutenir ce sportif et de lui verser une subvention exceptionnelle de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 1 abstention décide de verser à Monsieur GRAD Sébastien une subvention exceptionnelle de 200 €

Projet éolien

Vu :

- La nécessité de développer dans les territoires les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables (EnR), afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte ; avec notamment l'atteinte de 40% de la production d'électricité en 2030 par les EnR ;
- L'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des EnR en France métropolitaine, qui fixe notamment l'objectif de développement de l'énergie éolienne terrestre pour fin 2018 à 15 000 Mégawatts et pour fin 2023 entre à 21 800 et 26 000 Mégawatts;
- que la commune de Bessoncourt fait partie des communes favorables pour le développement éolien dans le Schéma Régional Eolien de Franche Comté, qui fixe à 600 Mégawatts l'objectif éolien pour l'ancienne région Franche-Comté à atteindre d'ici 2020;
- que l'article 111 de la loi relative à la transition énergétique, en introduisant au code de l'énergie l'article L314-27, encourage l'investissement participatif des collectivités dans les projets d'EnR; notamment en permettant aux sociétés constituées pour porter un projet de production d'EnR de proposer, lors de la constitution ou de l'évolution de leur capital, une part aux collectivités territoriales, sur le territoire desquelles le projet se situe.

Considérant :

- que la commune souhaite être un véritable acteur de la transition énergétique en favorisant et maîtrisant le développement de projets éoliens sur son territoire;
- que la commune souhaite optimiser les retombées économiques des nouveaux projets pour faire de l'éolien un outil de développement local;
- la proposition d'OPALE Energies Naturelles d'étudier la mise en place d'un modèle participatif pour la commune ;
- que la société OPALE Energies Naturelles, prendra à sa charge l'ensemble des études de développement nécessaires pour déposer les demandes d'autorisation pour un parc éolien auprès des Services de l'Etat ; que ces études consistent entre autres à l'étude du vent, l'étude foncière, l'identification des contraintes et servitudes, la réalisation des études environnementales (avifaune, faune, flore), l'étude d'impact, le volet paysager et toutes les études des dossiers d'autorisation (étude de danger, acoustique, accès, défrichement...);



- que le Conseil Municipal sera informé régulièrement de l'avancement du projet et qu'un dispositif de communication et d'échange avec les acteurs du territoire sera constitué pour le développement du projet;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le périmètre de la zone du projet éolien situé sur le territoire de la commune,
- Accepte le principe de développement d'un projet éolien sur la commune avec la société OPALE Energies Naturelles,
- Autorise OPALE Energies Naturelles à lancer les études de développement du projet éolien, sans qu'aucun frais ne soit engagé par la commune,
- Désigne Guy Mouilleseaux, Thierry Besançon, Emmanuelle Ruyer, Florence Rabier, Donat Balon et Isabelle Gigos comme représentants de la commune dans le comité de pilotage chargé du suivi du projet.

ONF Travaux sylvicoles

Monsieur Thierry Besançon présente le devis des travaux sylvicole pour l'année 2018.

Il propose de valider les travaux suivants :

- Dégagement manuel de régénération naturelle parcelle 2r, Dépressage de régénération parcelle 3, travaux préalables à la régénération parcelles 15r et 18r pour les travaux d'investissement, montant de 8399.60 € ht
- Travaux de maintenance, entretien parcellaire : débroussaillage manuel et mise en peinture, travaux de fonctionnement pour un montant de 765.68 € ht

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de retenir les travaux décrits ci-dessus pour un montant total de 9165.28 € ht soit 10081.81 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant.

DIVERS

- En début de séance, Monsieur Despoulins, responsable des aménagements forestiers, chargé de valider les projets établis pour les collectivités, souhaite comprendre la décision du Conseil du 25 mai dernier.

Après différents échanges, il accepte de modifier le projet d'aménagement en tenant compte des remarques et souhaits des conseillers.

Il a compris que la commune souhaite diminuer le volume de bois vendu, augmenter l'âge des bois exploités, agir sur les variétés d'essences, conserver des bois remarquables, augmenter certains ilots de vieillissement, prévoir un calendrier des coupes et d'un cubage défini par an, ...

Le conseil attend de voir les modifications apportées au projet pour valider la poursuite des études.

- Le Maire présente le rapport d'activités de la Médiathèque 2017. Le conseil approuve ce rapport et apprécie le travail fourni par les agents communaux et la bénévoles.
- Les travaux de la salle des fêtes avancent. Le Maire propose de prévoir courant octobre la clôture du terrain. 2 devis ont été reçus, un 3^o est en attente. Le moins cher sera choisi.
- Ouverture du plateau sportif pendant les vacances : du 9 juillet au 31 août : de 13h à 19 h, fermeture en cas de pluie

Du 9 juillet au 27 juillet, le plateau sportif sera réservé au centre aéré de 10 h à 16h. Les personnes présentes sur le plateau devront laisser la place aux enfants du centre aéré

Séance levée à 23 h30. Prochain Conseil Municipal vendredi 31 août 2018 à 20 h.



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 28 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, **le vingt-huit juin** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **BESSONCOURT**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Guy MOUILLESEAUX**, Maire.

Présents: G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, F. RABIER, D. BALON, T. BESANCON, P. ARRIGHI, L. FAIVRE, I. GIGOS, C. JECKER, R. KHOUCHANE

Excusés : A.M KARRER (Procuration à Emmanuelle RUYER), L. NGUYEN DAÏ, (procuration à G. MOUILLESEAUX)

Absents C. KILQUE L. SLIMANI, L. SIBRE

Madame Céline JECKER a été nommée secrétaire.

Modification du tableau des emplois

Vu la délibération du 31 janvier 2017 portant création à compter du 1^{er} mars 2017 d'un poste de rédacteur principal de 2^o classe à temps complet, Vu la déclaration de vacance de poste B74-06/2018, étant donné que ce poste va pouvoir être pourvu à compter du 1^{er} juillet 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2018.

Budget : DM n°1

Vu le devis concernant les frais d'étude GEOTECH de 14940 € pour le fort de Bessoncourt
Vu l'état des crédits votés,

Il convient de prévoir une augmentation des crédits au compte D2031 (Frais d'études) de 15000 € et une diminution des crédits au D2128 (Autres agencements et aménagement).
Après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider la décision modificative présentée.

Partenariat avec la ville de Belfort Carte Avantages Jeunes

Le Maire présente le courrier de la ville de Belfort, en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse qui nous propose de devenir partenaire et doter les jeunes de la commune de la carte avantages jeunes à partir du 1^{er} septembre 2018.

Il est proposé soit

- De devenir point de vente classique : carte vendue 8€ et facturée 8 €
- D'offrir la carte avantages jeunes ou prendre en charge une partie de son prix de vente, les cartes seront alors facturées 7 € l'unité, et la commune offre ou vend au tarif de 6 € maximum l'unité, aux jeunes de la commune selon des critères d'âge qui seront établis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

De mettre à disposition des jeunes de **8 à 20 ans** de la commune de Bessoncourt à partir du 1^{er} septembre 2018 : 85 cartes jeunes.

Les cartes seront mises à disposition gratuitement aux 85 premières personnes se présentant à la mairie avec livret de famille et justificatif de domicile.

Les enfants concernés devront être nés entre le 01/01/1998 et le 31/12/2010.



Subvention sportive exceptionnelle

Monsieur le Maire présente une demande de subvention sportive, Monsieur GRAD Sébastien, sportif de haut niveau domicilié à Bessoncourt, sollicite la commune pour un soutien financier dans le cadre de sa qualification aux Championnats d'Europe qui se dérouleront à Guadalajara en Espagne.

Monsieur Mouilleseaux propose de soutenir ce sportif et de lui verser une subvention exceptionnelle de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 1 abstention décide de verser à Monsieur GRAD Sébastien une subvention exceptionnelle de 200 €

Projet éolien

Vu :

- La nécessité de développer dans les territoires les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables (EnR), afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte ; avec notamment l'atteinte de 40% de la production d'électricité en 2030 par les EnR ;
- L'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des EnR en France métropolitaine, qui fixe notamment l'objectif de développement de l'énergie éolienne terrestre pour fin 2018 à 15 000 Mégawatts et pour fin 2023 entre à 21 800 et 26 000 Mégawatts;
- que la commune de Bessoncourt fait partie des communes favorables pour le développement éolien dans le Schéma Régional Eolien de Franche Comté, qui fixe à 600 Mégawatts l'objectif éolien pour l'ancienne région Franche-Comté à atteindre d'ici 2020;
- que l'article 111 de la loi relative à la transition énergétique, en introduisant au code de l'énergie l'article L314-27, encourage l'investissement participatif des collectivités dans les projets d'EnR; notamment en permettant aux sociétés constituées pour porter un projet de production d'EnR de proposer, lors de la constitution ou de l'évolution de leur capital, une part aux collectivités territoriales, sur le territoire desquelles le projet se situe.

Considérant :

- que la commune souhaite être un véritable acteur de la transition énergétique en favorisant et maîtrisant le développement de projets éoliens sur son territoire;
- que la commune souhaite optimiser les retombées économiques des nouveaux projets pour faire de l'éolien un outil de développement local;
- la proposition d'OPALE Energies Naturelles d'étudier la mise en place d'un modèle participatif pour la commune ;
- que la société OPALE Energies Naturelles, prendra à sa charge l'ensemble des études de développement nécessaires pour déposer les demandes d'autorisation pour un parc éolien auprès des Services de l'Etat ; que ces études consistent entre autres à l'étude du vent, l'étude foncière, l'identification des contraintes et servitudes, la réalisation des études environnementales (avifaune, faune, flore), l'étude d'impact, le volet paysager et toutes les études des dossiers d'autorisation (étude de danger, acoustique, accès, défrichement...)



- que le Conseil Municipal sera informé régulièrement de l'avancement du projet et qu'un dispositif de communication et d'échange avec les acteurs du territoire sera constitué pour le développement du projet;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le périmètre de la zone du projet éolien situé sur le territoire de la commune,
- Accepte le principe de développement d'un projet éolien sur la commune avec la société OPALE Energies Naturelles,
- Autorise OPALE Energies Naturelles à lancer les études de développement du projet éolien, sans qu'aucun frais ne soit engagé par la commune,
- Désigne Guy Mouilleseaux, Thierry Besançon, Emmanuelle Ruyer, Florence Rabier, Donat Balon et Isabelle Gigos comme représentants de la commune dans le comité de pilotage chargé du suivi du projet.

ONF Travaux sylvicoles

Monsieur Thierry Besançon présente le devis des travaux sylvicole pour l'année 2018.

Il propose de valider les travaux suivants :

- Dégagement manuel de régénération naturelle parcelle 2r, Dépressage de régénération parcelle 3, travaux préalables à la régénération parcelles 15r et 18r pour les travaux d'investissement, montant de 8399.60 € ht
- Travaux de maintenance, entretien parcellaire : débroussaillage manuel et mise en peinture, travaux de fonctionnement pour un montant de 765.68 € ht

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de retenir les travaux décrits ci-dessus pour un montant total de 9165.28 € ht soit 10081.81 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant.

DIVERS

- En début de séance, Monsieur Despoulins, responsable des aménagements forestiers, chargé de valider les projets établis pour les collectivités, souhaite comprendre la décision du Conseil du 25 mai dernier.

Après différents échanges, il accepte de modifier le projet d'aménagement en tenant compte des remarques et souhaits des conseillers.

Il a compris que la commune souhaite diminuer le volume de bois vendu, augmenter l'âge des bois exploités, agir sur les variétés d'essences, conserver des bois remarquables, augmenter certains ilots de vieillissement, prévoir un calendrier des coupes et d'un cubage défini par an, ...

Le conseil attend de voir les modifications apportées au projet pour valider la poursuite des études.

- Le Maire présente le rapport d'activités de la Médiathèque 2017. Le conseil approuve ce rapport et apprécie le travail fourni par les agents communaux et la bénévoles.
- Les travaux de la salle des fêtes avancent. Le Maire propose de prévoir courant octobre la clôture du terrain. 2 devis ont été reçus, un 3^o est en attente. Le moins cher sera choisi.
- Ouverture du plateau sportif pendant les vacances : du 9 juillet au 31 août : de 13h à 19 h, fermeture en cas de pluie

Du 9 juillet au 27 juillet, le plateau sportif sera réservé au centre aéré de 10 h à 16h. Les personnes présentes sur le plateau devront laisser la place aux enfants du centre aéré

Séance levée à 23 h30. Prochain Conseil Municipal vendredi 31 août 2018 à 20 h.